



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**Le 01 décembre**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Ussès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2022**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 28 - votants 32.**

### **Présents :**

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### **Procurations :**

Karine FALCONNAT à Fabienne DREME  
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF

### **Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre CHAMBARD

### **N° 2022-103 : Projet France Services – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de Monsieur le préfet**

*Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur*

La CCFU a ouvert un Espace France Services en novembre 2021 dans des locaux provisoires mis à disposition par la commune de La Balme de Sillingy dans l'attente de la réalisation d'un équipement dédié à ce service.

Par délibération n° 2022-05 en date du 10 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le projet de construction des locaux France Services sur la commune de La Balme de Sillingy, route de Paris.

Le coût estimatif des travaux au stade esquisse (MO comprise) s'élève à 1 361 180 € HT.

Les projets de Maisons France Services font partie des catégories prioritaires de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023.

Pour la DETR 2023, le taux de financement de base des dossiers retenus est fixé à 20% avec un montant de dépense subventionnable plafonnée à 1 000 000 € HT. Les projets de construction de bâtiment qui répondent à des critères de sobriété foncière (non-consommateur de foncier naturel, agricole ou forestier) et de performance énergétique (bâtiments relevant de la RE 2020) peuvent bénéficier d'une bonification de +10%.

Le projet de construction des locaux France Services répondant aux critères de bonification énoncés ci-dessus, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de Monsieur le Préfet à hauteur de 30% d'une dépense subventionnable de 1 000 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses € HT		Recettes	
Travaux	1 182 380	Département – 8,8%	120 000
MO	178 800	DETR –22%	300 000
		Autofinancement – 69.2%	941 180
Total	1 361 180	Total	1 361 180

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le plan de financement du projet de construction des locaux France Services tel que présenté ci-dessus,
- De **charger** et de **donner tout pouvoir** à Monsieur le Président pour solliciter une subvention d'un montant de 300 000 € (30% de 1 000 000 € HT) auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre CHAMBERD**



*Handwritten signature of Henri Carelli*

*Handwritten signature of Jean-Pierre Chamberd*